

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce beau paysage dans lequel se situe le bâtiment, stimule notre pensée et nous incite à réfléchir sur le sens de tout ce qui se fait dans le domaine de la protection civile. Est-il vraiment sensé d'apprendre tant de choses que l'on n'emploiera peut-être jamais? Cette question me fut posée, il y a peu de temps, par un concitoyen qui approuve la nécessité de la construction d'abris, mais qui doute de la nécessité de l'instruction. Voici ce que je lui ai répondu: Non seulement tout cela est sensé, mais l'inutilité de tout cela serait directement le cas idéal. Regardons la protection civile comme un tout, un ensemble. Il serait faux et contraire au bon sens

d'approuver les mesures en matière de construction et de nier la nécessité de l'instruction. Ce n'est que par une coordination de ces deux éléments que l'on peut atteindre le but souhaité. Puisse-t-il régner un bon esprit sur cette maison! Même si les cadres qui y seront instruits ne doivent jamais mettre en pratique les connaissances acquises, ils emporteront quelque chose de valable avec eux: une camaraderie nouvelle. Qu'est-ce en somme cette camaraderie? Est-elle le résultat de chansons moult fois répétées ou d'une table garnie de gros verres de bière dont le contenu disparaît dans le ventre des camarades? Elle est plus que cela! C'est

une relation humaine qui se trouve renforcée, née d'une expérience vécue en commun. Dans le cas présent, cette expérience s'accomplit pleinement au service de la communauté. Voilà qui justifie que la gaité ne soit pas chassée de cette maison par l'esprit du sérieux qui doit néanmoins prévaloir lors des discussions et des exercices. Ce que l'homme fait pour lui-même est toujours important. Mais plus l'est encore ce qu'il fait pour les autres. Ce n'est que par cette activité que nous serons heureux et libres.

(Voir notre reportage illustré sur le centre de protection civile de Sempach aux pages 393 à 397.)

Nos problèmes internes

A nos lecteurs et annonceurs

L'éclatement des prix constaté dans toutes les branches de l'économie n'a pas épargné l'imprimerie. Et les hausses massives des taxes des PTT contribuent également à imposer à notre journal une adaptation des prix. Nous sommes malheureusement obligés d'appliquer les augmentations suivantes, valables dès le 1er janvier 1973:

- Les prix des annonces sont augmentés d'environ 10 %.
- L'abonnement individuel passe de 12 à 15 francs.
- L'abonnement à l'étranger monte de 16 à 20 francs.
- Le numéro isolé coûtera 1 fr. 50 dès le 1er janvier 1973, mais sur demande, nous pouvons accorder une réduction jusqu'à 40 %, en cas de vente en grandes quantités.

L'abonnement annuel qui est inclus dans la cotisation des membres de l'USPC est porté à 6 francs dès le 1er janvier 1973. L'assemblée des délégués de l'USPC qui eût lieu à Berne, le 7 octobre 1972, a fait preuve de beaucoup de compréhension pour la proposition du Comité central à ce sujet et l'approuvée sans opposition.

Nous vous demandons de bien vouloir comprendre à votre tour la nécessité de ces hausses de prix, qui nous permettront d'améliorer encore la forme et le contenu du journal, ainsi que d'augmenter le tirage dans l'intérêt de nos annonceurs.

Haben Sie Freude, einen verantwortungsvollen und vielseitigen Posten mit Führungsaufgaben zu übernehmen? Die Stadt Dietikon mit etwa 23 000 Einwohnern hat die Stelle eines vollamtlichen

Ortschefs und Leiters der Zivilschutzstelle geschaffen.

Als Stellenanwärter sehen wir eine initiative Persönlichkeit mit Organisationstalent, Sinn für taktische Belange des Zivilschutzes, Verhandlungsgeschick und Befähigung, in Kursen Referate zu halten oder diese zu leiten. Besonders geeignet für diesen Posten wäre ein Offizier oder Unteroffizier mit kaufmännischer Ausbildung.

Je nach bisheriger Tätigkeit und Ausbildung offerieren wir eine gute Besoldung mit fortschrittlichen Arbeitsbedingungen im Rahmen der städtischen Besoldungsverordnung. Der Aufgabenbereich ist im neu erlassenen Zivilschutzreglement umschrieben, welches auf der Stadtkanzlei eingesehen werden kann. Diese ist auch gerne bereit, weitere Auskunft zu erteilen.

Offerten mit den üblichen Unterlagen (Foto, Zeugniskopien) sind unter Angabe der Gehaltsansprüche bis 15. Dezember 1972 an den Stadtrat Dietikon zu richten.

Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat

Die Monatszeitschrift für Armee und Kader

**aktuell
informativ
kritisch**

Ich möchte diese hochinteressante Zeitschrift gerne kennenlernen. Senden Sie mir bitte Probenummern und Bestellschein

Name _____

Vorname _____

Strasse _____

Plz. und Ort _____

Einsenden an

Schweizer Soldat, Postfach 56, 8712 Stäfa